

Fiche d'information N°2

L'élaboration du projet, de l'expertise des partenaires aux idées de projet

Version N°6 du 13 juillet 2016

Table des matières

I. IDEES DE PROJET ET ORGANISATIONS INTERESSEES : A LA RECHERCHE DE PARTENAIRES ADEQUATS	3
.....	
A. <i>Objectifs visés</i>	3
B. <i>Outils</i>	3
C. <i>Procédure</i>	3
II. ALIGNER LES IDEES DE PROJETS SUR LA STRATEGIE DU PROGRAMME	4
A. <i>Besoins communs des territoires, Axes Prioritaires du Programme, priorités d'investissement, Objectifs Spécifiques et résultats recherchés</i>	4
B. <i>Assurer la cohérence avec le Cadre de Performance du Programme</i>	7
III. OU TROUVER DE L'AIDE A CETTE ETAPE DE VOTRE PROJET?	9

I. Idées de projet et Organisations intéressées : à la recherche de partenaires adéquats

A. Objectifs visés

Durant la phase **d'élaboration d'un projet**, le Programme veut soutenir la constitution des partenariats et faciliter le développement du projet. Afin d'aider les organisations souhaitant participer au nouveau Programme Interreg des 2 Mers à trouver des partenaires et des idées de projets, deux outils ont été mis en place.

Tout d'abord, le formulaire « Idées de projet » permet aux organisations ayant une idée initiale de projet de la faire circuler pour trouver les partenaires adéquats et aider ainsi à faire évoluer l'idée.

Ensuite, le formulaire « Organisations intéressées » permet aux organisations qui n'ont pas d'idée de projet ou ne participent pas encore à un partenariat de se présenter et de faire connaître leur domaine d'expertise et leur volonté de participer à un futur projet des 2 Mers.

B. Outils

Les outils sont disponibles sur le site internet du Programme des 2 Mers, dans le « [Coin Coopération](#) ». Les organisations peuvent renseigner l'outil « Idées de projet » et/ou l'outil « Organisations intéressées » et les publier sur le site internet du Programme. Dès lors, ils sont librement consultables et les organisations peuvent se contacter pour développer un projet ensemble.

C. Procédure

Les organisations souhaitant présenter leur idée de projet ou manifester leur intérêt doivent d'abord créer un compte sur le site internet du Programme des 2 Mers. Ils peuvent ensuite renseigner les outils « Idées de projet » et/ou « Organisations intéressées », qui ne sont disponibles qu'en anglais et doivent être complétés dans cette langue. Pour vous faciliter la tâche, des conseils pour répondre à chaque question sont disponibles dans les 3 langues du programme. La langue souhaitée pour cette aide doit être sélectionnée directement sur le site internet. Ces formulaires peuvent nous être envoyés de manière continue (et ne sont pas dépendants du calendrier des Appels à Projets).

Une fois envoyés, les documents complétés seront publiés dans le Coin Coopération du site internet des 2 Mers et seront entièrement publics. Un système d'appariement automatique sera également mis en place entre les formulaires « Idées de projet » et « Organisations intéressées ». Ainsi, si une organisation sélectionne un domaine d'expertise dans lequel une autre organisation a soumis une idée de projet, les deux organisations seront alertées de cette concordance, ce qui facilitera la recherche de partenaires. Les domaines concernés par ce système d'appariement automatique sont surlignés en jaune dans chaque formulaire type.

II. Aligner les idées de projets sur la stratégie du Programme

A. Besoins communs des territoires, Axes Prioritaires du Programme, priorités d'investissement, Objectifs Spécifiques et résultats recherchés

La stratégie du Programme prévoit plusieurs domaines thématiques dans lesquels une intervention financée par l'UE est possible. Comme indiqué dans la fiche d'information « Introduction et contexte », il est primordial que les candidats comprennent la logique de la stratégie du Programme pour pouvoir soumettre des projets pleinement conformes à cette stratégie et à ses objectifs. Des informations détaillées figurent également dans le Programme de Coopération des 2 Mers, disponible sur le site internet du Programme.

Une analyse de situation de la zone du Programme des 2 Mers a été réalisée concernant **dix des onze Objectifs Thématiques** de la liste définie par la réglementation européenne pour contribuer à la stratégie Europe 2020. Cette analyse proposait un état des lieux des grandes tendances socio-économiques et environnementales de la zone du Programme. Elle s'intéressait également aux priorités des États Membres reprises dans leurs documents stratégiques et pertinentes pour l'ensemble de la zone. Sur la base de cette analyse de situation, une analyse AFOM a fait ressortir les principales atouts, faiblesses, opportunités et menaces existant dans la zone au regard des 10 objectifs thématiques retenus pour l'analyse. Ce travail a permis de définir les **besoins communs à l'ensemble de la zone**.

Suite à l'identification des besoins communs de la zone du Programme, les partenaires du Programme ont choisi de concentrer leurs efforts sur **quatre des 10 Objectifs Thématiques** analysés pour le Programme Interreg des 2 Mers. Pour chaque objectif, **une Priorité d'Investissement** a été retenue. Ces priorités d'investissement définies par l'UE permettent une approche plus ciblée.

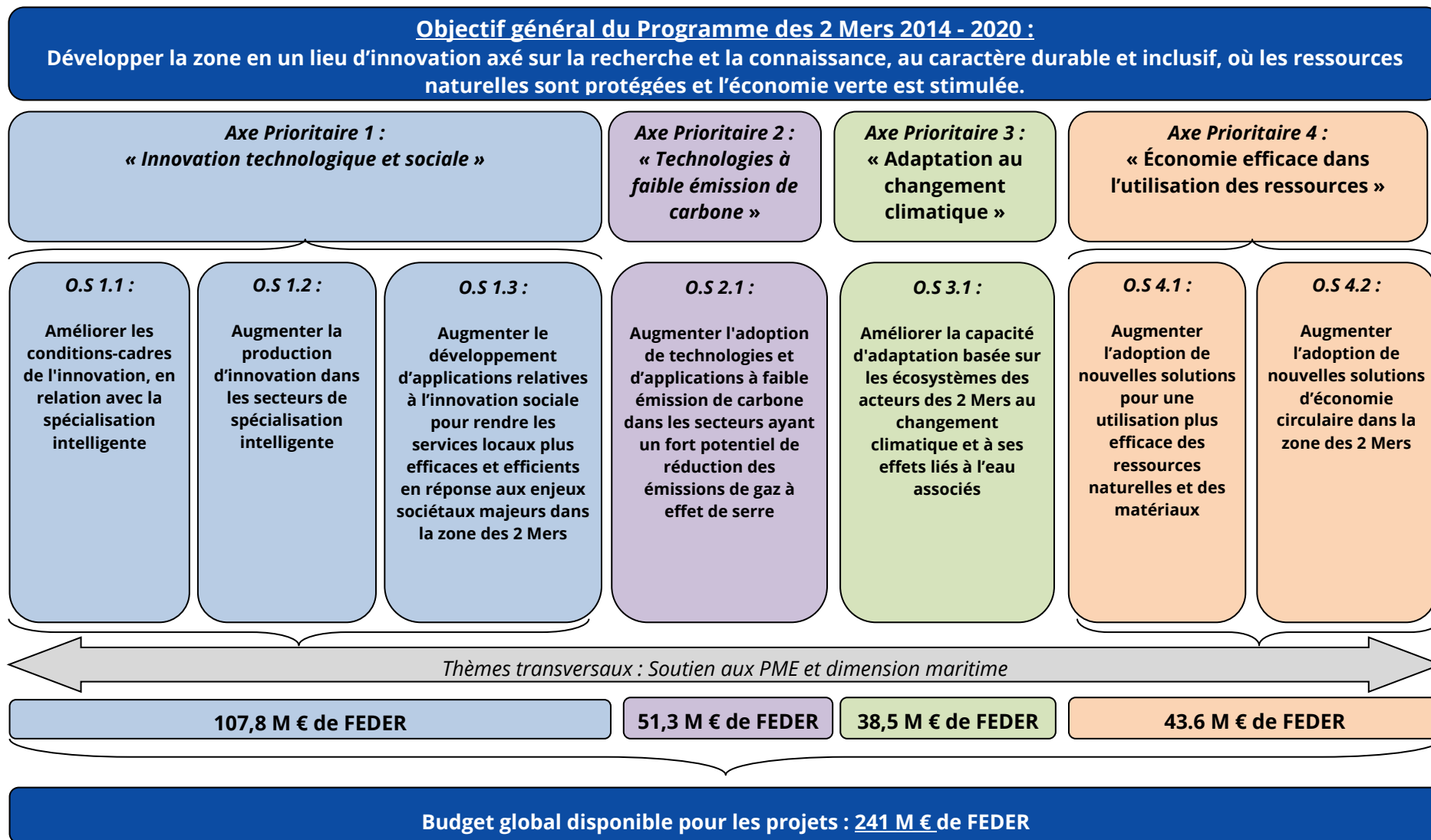
Objectif Thématique sélectionné	Priorité d'Investissement sélectionnée
1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	1.b) Promotion des investissements R&I par les entreprises, développement des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de R&D et l'enseignement supérieur, développement de produits et de services, des transferts de technologie, de l'innovation sociale, de l'éco-innovation, des secteurs de la culture et de la création, des applications de services publics, de la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente et soutien des activités de recherche technologique et appliquée, lignes pilotes, actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de première production dans le domaine des technologies génériques essentielles et de la diffusion de technologies à des fins générales.
4 - Soutenir la transition vers une économie sobre en carbone dans tous les secteurs	4.f) Favoriser la recherche, l'innovation et l'adoption de technologies à faibles émissions de carbone.
5 - Promouvoir l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques	5.a) Soutien [...] des investissements consacrés à l'adaptation au changement climatique, notamment à travers une approche écosystémique.

Objectif Thématique sélectionné	Priorité d'Investissement sélectionnée
6 – Protéger l'environnement et encourager l'utilisation rationnelle des ressources	6. g) Soutien de la transition industrielle vers une économie utilisant efficacement les ressources [...], promotion de la croissance verte, de l'éco-innovation et de la gestion de la performance environnementale dans les secteurs public et privé.

Les Objectifs Thématiques et Priorités d'Investissement retenus

Pour accentuer l'intervention du Programme dans ces domaines, les Objectifs Thématiques et les Priorités d'Investissement choisis ont été répartis en **quatre Axes Prioritaires du Programme** qui, à leur tour, ont été déclinés en **sept Objectifs Spécifiques**. Ces deux éléments sont spécifiques au **Programme, tout en étant** totalement **conformes aux Objectifs Thématiques et aux Priorités d'Investissement** définis dans les règlements de l'UE.

Le schéma ci-dessous donne un aperçu de la stratégie de Programme approuvée, composée d'Axes Prioritaires et d'Objectifs Spécifiques.



Les projets devront être soumis et réalisés au titre de ces Axes Prioritaires et Objectifs Spécifiques, et **contribuer aux résultats** attendus par ceux-ci. Les résultats recherchés par le Programme sont capturés et suivi par des **indicateurs de résultats**. L'obtention des résultats attendus passe par **la livraison de certaines réalisations** également prévues pour chaque Objectif Spécifique.

Quelques **exemples d'actions à soutenir** sont listés dans le Programme de Coopération pour informer les porteurs de projet potentiels des attendus du Programme. Des informations détaillées sont disponibles dans le Programme de Coopération 2 Mers.

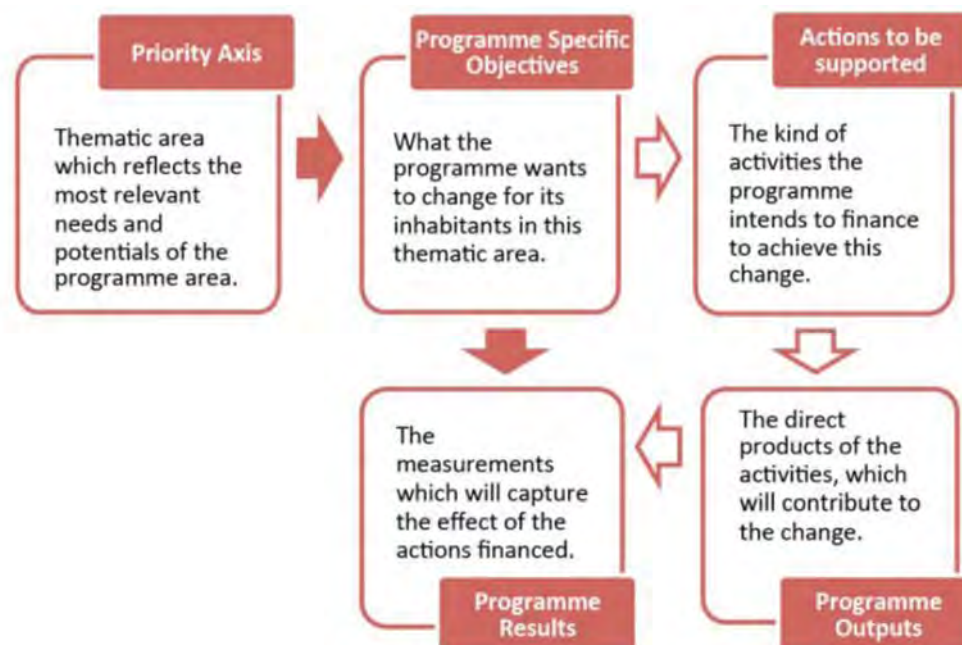
B. Assurer la cohérence avec le Cadre de Performance du Programme

Les indicateurs de réalisations font partie du **Cadre de Performance du Programme**. Des valeurs cibles à atteindre **à certains moments** du cycle de vie du Programme ont été définies et servent de base à la Commission Européenne pour évaluer la performance du Programme des 2 Mers.

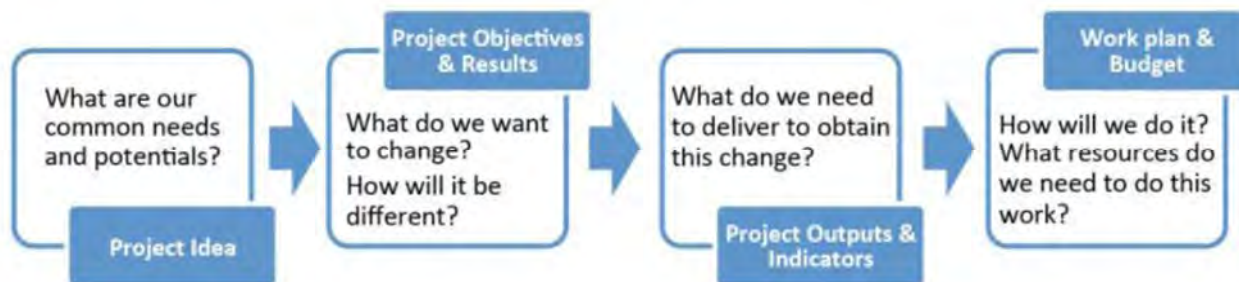
Les projets seront évalués en fonction de leur **contribution aux indicateurs de réalisations et de résultats** de l'Objectif Spécifique dont ils relèvent. Vous trouverez des informations supplémentaires sur l'évaluation des projets dans la fiche d'information « Sélection du projet ».

Dans leur Formulaire de Candidature, les projets devront démontrer qu'ils contribueront à la réalisation des deux types d'indicateurs en **établissant un lien clair entre les réalisations et résultats prévus et les indicateurs correspondants de l'Objectif Spécifique retenu**. Cela implique un changement d'approche et d'orientation de la part des projets par rapport aux périodes de programmation précédentes : la priorité est désormais mise sur la livraison des réalisations et des résultats, plutôt que sur la mise en œuvre des activités du projet.

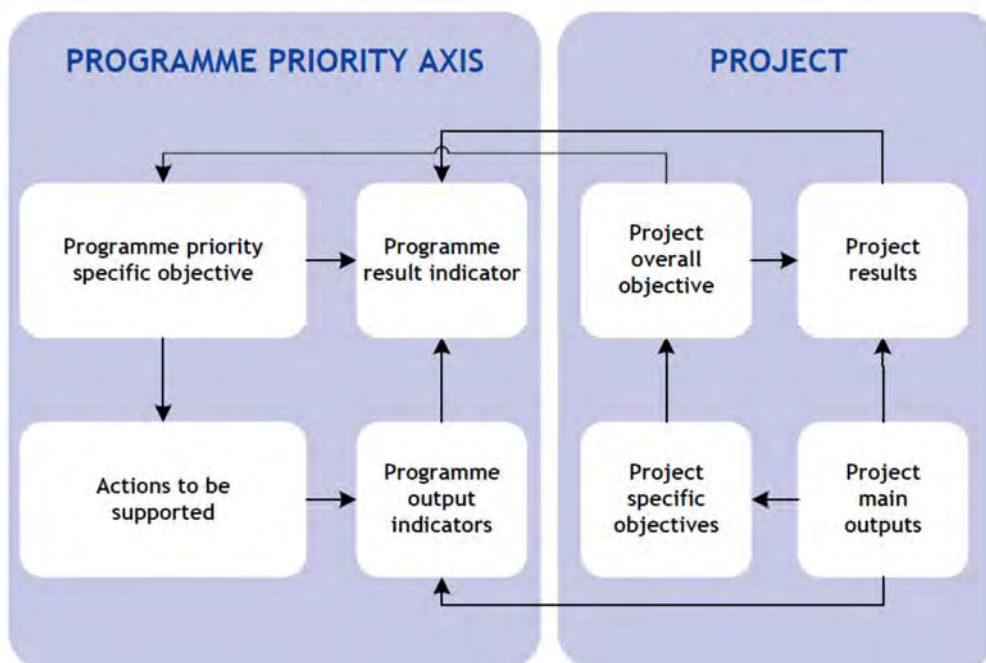
Pour être efficace en la matière, la logique d'intervention des projets doit refléter la logique d'intervention du Programme.



Logique d'intervention du Programme, INTERACT



Logique d'intervention du projet, INTERACT



Relation entre les logiques d'intervention du Programme et du projet, INTERACT

Les porteurs de projets doivent tout mettre en œuvre pour s'assurer de la conformité de leurs idées de projet avec la stratégie et la logique d'intervention du Programme. Le glossaire du Programme, disponible sur le site Internet du Programme, fournit des définitions des termes utilisés ci-dessus.

III. Où trouver de l'aide à cette étape de votre projet?

Lors de la phase d'élaboration du projet, votre **principal point de contact** avec le Programme des 2 Mers **est l'animateur territorial** de votre zone. Vous pouvez le contacter à tout moment lorsque :

- Vous avez besoin d'informations sur la stratégie, les priorités ou les procédures du Programme ;
- Vous rencontrez des problèmes techniques (concernant par exemple les règles d'éligibilité et d'admissibilité, les exigences liées au partenariat, les obligations en matière de publicité, etc.) exigeant une solution rapide ;
- Vous travaillez sur un thème spécifique et souhaitez rejoindre un projet en cours de développement ;
- Vous avez déjà une idée de projet et êtes à la recherche de nouveaux partenaires ;
- Vous souhaitez avoir un premier avis sur votre idée de projet ;
- Vous avez besoin d'aide pour développer votre projet ;
- Vous avez besoin d'aide pour remplir les formulaires « Idées de projet » ou « Organisations intéressées ».

Les animateurs territoriaux consultent également régulièrement les formulaires « Idées de projet » ou « Organisations intéressées » mis en ligne. Ils suivent ainsi l'activité des organisations susceptibles de devenir des partenaires utiles pour certaines organisations intéressées ou certaines idées de projets. Vous pouvez donc être contacté à tout moment par un animateur territorial pour rejoindre un projet en cours de développement.

En tant que « soutien de second niveau », le **Secrétariat Conjoint** peut également vous aider lors de l'élaboration du projet. Son aide peut prendre plusieurs formes :

- Il peut répondre à des questions techniques (concernant par exemple les règles d'éligibilité et d'admissibilité, les exigences liées au partenariat, les obligations en matière de publicité, etc.) ;
- Il met en place des outils en ligne (Coin Coopération, formulaires « Idées de projet » ou « Organisations intéressées », plateforme interactive) pour vous aider à construire votre projet.

Cependant (afin d'éviter tout conflit d'intérêts), son assistance est limitée aux actions mentionnées ci-dessus, puisqu'il intervient plus tard dans l'évaluation de votre projet à la réception du formulaire de candidature.